

Par l'est éclair

Vendeuvre-sur-Barse - Le comité syndical intercommunal d'élimination des déchets ménagers a fait le point sur les projets à venir lors de l'assemblée générale



Le comité syndical du Siedmto (syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient) a tenu son assemblée générale dans la salle des sociétés de Vendeuvre où maires et délégués des communes concernées étaient présents en grand nombre, permettant au président Patrick Dyon d'ouvrir la séance en toute quiétude. Après l'approbation du dernier procès-verbal, le président sortait de la salle pour le vote du compte de gestion et du compte administratif entérinés à l'unanimité. Pour l'exercice 2012, en investissement un résultat positif de 6 600,36 € et en fonctionnement un résultat positif de 275 067,99 €, permettent d'envisager les projets à venir avec sérieux et sérénité, le Siedmto réalisant un excédent total de 1 462 983,01 € reporté au budget 2013.

Les autres rapports étaient également votés à l'unanimité : tableau du personnel, formation, investissements à prévoir pour la mise en place de la nouvelle construction : clôture électrique, alarme, aménagement atelier, mobilier divers, achat d'une nouvelle benne à ordures ménagères, renouvellement des conventions d'adhésion au service de médecine ainsi que l'approbation des statuts du Sdeda.

Suite à la délibération de décembre 2012 relative à la mise en œuvre de la tarification incitative pour le ramassage des déchets ménagers, le président a proposé le lancement d'un marché à procédure adaptée d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que celui d'un marché d'appel d'offres pour l'acquisition et la distribution des bacs nécessaires rappelant que le choix devra être fait avant 2015. Envisager les différentes solutions demande du temps et de la réflexion. Une visite au Sirtom de Chagny (71) ayant institué la Teomi permettra aux élus de faire un constat quant à l'efficacité du système.

Une augmentation de 1,5 % sur le taux des différentes zones a été votée pour faire face aux dépenses futures et aux variations du coût de la vie.

Zone A : 12,08 % ; zone B : 16,50 % ; zone C : 12,68 % ; zone D : 10,87 % ; zone E : 11,42 % ; zone F : 12,08 %. Le produit attendu des différentes communautés de communes est de 2 149 254 €.

Pierre Pescarolo précisait la nécessité de mettre en place, dans les communes, l'application du regroupement des poubelles ainsi qu'un tri sélectif plus précis, ces deux points permettant de réaliser des économies appréciables pour les usagers.